



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2023

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois, le 04 avril, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Nielles-les-Bléquin, sous la présidence de Mme Isabelle LEROY, Maire de Nielles-les-Bléquin, dûment convoqués le 28 mars 2023.

Étaient présents : Isabelle LEROY ; Luc SETAN ; Benoît DUCROCQ ; Roselyne BODART ; Christophe DUFOUR ; Jean-Paul PIQUET ; Geneviève FORATIER ; David WEPIERRE ; Pierre WINTER ; Dorothee DENEUVILLE ; Charlotte MERLIER ; Joël LEMORT ; Jean REGNIER ; Julien HANNON ; Céline CARON

Madame le Maire ouvre la séance.

Céline CARON est nommée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022

- Considérant l'article L.2121-14 du CGCT

La séance ouverte,

Compte Administratif 2022 :

RAPPORTEUR : Luc SETAN

Considérant l'approbation du Compte de Gestion 2022 les Membres du Conseil Municipal examinent le Compte Administratif 2022 qui s'établit ainsi :

- **Fonctionnement** : Dépenses : 519 402,51 € Recettes : 758 483,13 €
Excédent de Clôture : 239 080,62 €

- **Investissement** : Dépenses : 238 604, 74 € Recettes : 234 206, 55 €
Déficit de financement : 4 398,19 €

Restes à réaliser en DEPENSES : 11 165,09 €

Restes à réaliser en RECETTES : 55 583,00 €

Excédent total de financement : 40 019,72 €

Après en avoir délibéré, **Hors** la présence de Madame le Maire, les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2022.

VOTE : CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 14

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022

- Considérant l'article L.2121-14 du CGCT

La séance ouverte,

Compte de Gestion 2022 :

RAPPORTEUR : Luc SETAN

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve sur la tenue de comptes.

VOTE : CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

Objet : Taux d'Imposition des taxes directes locales pour 2023

RAPPORTEUR : Isabelle LEROY

La séance ouverte,

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Après plusieurs simulations, les membres du Conseil Municipal décident à 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour de ne pas augmenter les taux pour 2023 soit :

	Taux de vote 2023	Bases d'impositions prévisionnelles 2022	Produit de référence
Taxe foncière (bâti)	38.48	630 200	242 501
Taxe (non bâti)	46.34	64 700	29 982
Taxe d'habitation	13,55	53 343	7 228
Produit fiscal attendu :			279 711

Vote : Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

Objet : SUBVENTIONS COMMUNALES VERSÉES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET SUBVENTIONS DEMANDES EXTERIEURES

Les subventions versées aux associations :

Pour prétendre à la subvention chaque association devra présenter

- Le compte de résultat
- Le calendrier prévisionnel des manifestations prévues
- La demande officielle de subvention

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous.

Associations communales	Subvention à verser
<i>Union Sportive de Nielles</i>	<i>2500€</i>
<i>ACATM</i>	<i>150€</i>
<i>Club de l'Amitié</i>	<i>700€</i>
<i>Comité des Fêtes</i>	<i>3500€</i>
<i>Les Carabiniers</i>	<i>600€</i>
<i>Les Chasseurs Niellois</i>	<i>700€</i>
<i>NLB VTT</i>	<i>0€</i>
<i>Association Socio-Culturelle</i>	<i>700€</i>
<i>Randonnée en Haut Pays</i>	<i>300€</i>
<i>Association Les Cavaliers du Bléquin</i>	<i>250€</i>
<i>Les Amis de la Rivière</i>	<i>0€</i>
<i>NLB KARATE DO</i>	<i>300€</i>
<i>ASPPN</i>	<i>300€</i>
<i>APE La Récré des Enfants</i>	<i>300€</i>
<i>Phoenix Polocrosse</i>	<i>300€</i>
Associations extérieures	Subvention à verser
<i>Les Restos du Cœur</i>	<i>100 €</i>
<i>APEI / Les Papillons Blancs</i>	<i>20 €</i>
<i>Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Lumbres et Environs</i>	<i>20 €</i>

Objet : BUDGET CCAS

RAPPORTEUR : isabelle LEROY

Une subvention d'un montant de 9 000,00 € a été accordée au CCAS.

Après l'approbation du compte administratif par la Commission CCAS qui s'est réunie le 04 avril 2023 à 18h.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le compte administratif sur le compte de gestion 2022 dont le résultat est positif –excédent de fonctionnement 7 194,03 € et accorde la subvention de 9 000,00 demandée pour alimenter le compte du CCAS.

Objet : Vote du Budget Primitif 2023

RAPPORTEUR : Isabelle LEROY

Considérant l'approbation du Compte de Gestion 2022 et du Compte Administratif 2022, les membres du Conseil Municipal examinent le Budget Primitif 2023 :

- Les dépenses et les recettes s'équilibrent de Fonctionnement :
817 163,74 €
- Les dépenses et les recettes s'équilibrent d'investissement : 304 472,69 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Budget Primitif pour l'exercice 2023

Vote : Pour : 15, Abstention : 0, Contre : 0